



Formation et intervention dans vos locaux ou dans notre centre de formation

Objectifs

A l'issue de la formation, le stagiaire doit être capable d'établir les payes d'une entreprise et connaître les calculs liés aux cotisations sociales.

Public

Toutes personnes souhaitant intégrer les services paie.

Artisans, commerçants, assistants comptable de TPE/PME...

Pré-requis

Tous niveaux.

Durée

*Dans vos locaux :
1 à 5 jours selon les besoins (9h30 – 17h30)
Soit 7 à 35 heures de formation.*

*Dans notre centre de formation :
3 jours (9h30 – 17h30)
Soit 21 heures de formation.*

Le lieu du stage

*A distance :
Session individuelle (995 € ht / jour),
ou*

*Dans vos locaux :
Jusqu'à 4 Participants (895 € ht / jour),
150 € ht par Participant supplémentaire.
ou*

Dans notre centre de formation :

*Cergy, Paris, Bordeaux, Lyon
 Session Individuelle (895 € ht / jour),*

*Session Personnalisée 4 Participants maxi
(695 € ht / jour)*

Les mécanismes de la Paie

1- Introduction

- L'utilisation et la valeur juridique du bulletin de paie.
- Les mentions obligatoires ou interdites.
- La structure du bulletin.

2- Le salaire brut

Les différentes formes de fixation du salaire :

- Le salaire en fonction de la durée du travail.
- Les limites à la liberté de fixation du salaire.
- Les heures supplémentaires.
- Les primes et les accessoires de salaire.

3- Les cotisations

- Le principe générique des cotisations.
- Les différents organismes, les bases et les taux.
- La nécessité de constituer les barèmes.
- La détermination des tranches de cotisation.
- Le prorata de plafond de Sécurité Sociale.
- Les entrées/sorties, absence prolongée, le temps partiel.
- La régularisation annuelle ou progressive.
- Les assiettes de cotisations.
- L'étude de l'ensemble des cotisations.

4- Les éléments hors impôts et cotisations

- Le remboursement des frais professionnels.
- Les avances et acomptes, les prêts, la saisie.
- Les tickets restaurant.

5- Les absences

- Les unités de temps pour la valorisation.
- Les méthodes moyennes et réelles.
- Les absences indemnisées par la Sécurité Sociale.
- Les congés payés.

6- Les points d'actualité social

- Les projets d'évolutions légales et réglementaires.

7- Les payes avec un logiciel

- L'utilisation d'un logiciel de paye.
- L'établissement des payes
- Les déclarations sociales
- Autres fonctions du logiciel

Méthodologie et pédagogie

La pédagogie sera active et participative avec :

- Des étapes théoriques et pratiques
- Support de formation
- Une formation assurée par des Professionnels de la paye.